



sprl "SOBER SYNDIC"

Gestions immobilières - Syndic
Place de la Villette, 11
6001 Marcinelle

Tel: 071/36.35.70 Fax: 071/43.60.78
I.P.I.n°:103.068 BE0888240777 RPM

Copropriété « PARC I »

Chaussée de Châtelet, 40
6060 Gilly
BCE889.196.129

PV de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 05 septembre 2016

Ce lundi 05/09/2016, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des copropriétaires de la résidence Parc I (Chaussée de Châtelet, 40 à 6060 Gilly) à 18h00 à la taverne Chez Anna sise Chaussée de Châtelet, 105 à 6060 Gilly. L'assemblée avait été valablement convoquée par écrit dans les délais et l'ordre du jour a été respecté.

En signant la liste de présence ci-dessous, le copropriétaire atteste de sa présence et reconnaît avoir reçu la convocation dans les délais. Le propriétaire ou son mandataire atteste ne pas représenter d'indivision. A défaut, cette personne se porte fort de rencontrer toutes les exigences afin de représenter valablement l'indivision et de pouvoir donc prendre part aux votes de manière valable.

Appts	Garages	Nbre Gars	Millième appart	PROPRIETAIRES	Présent	Procuration
A1	25	1	31	[REDACTED]	[REDACTED]	
A2	Néant	0	31	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
A3	19	1	31	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
A4	7	1	31	Danièle [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
B1	26	1	29	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
B2	18	1	29	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
B3	29	1	29	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
B4	10 et 17	2	29	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
C1	Néant	1	19	[REDACTED]	[REDACTED]	
C2	1	1	19	[REDACTED]	[REDACTED]	
C3	12	1	19	[REDACTED]		
C4	4	1	19	[REDACTED]		
D1	14	1	29	[REDACTED]	[REDACTED]	
D2	8	1	29	[REDACTED]	[REDACTED]	

[REDACTED SIGNATURES]

D3	Néant		0	(29)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
D4		15	1	(29)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
E1	Néant		0	(19)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
E2		2	1	(19)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
E3		3	1	(19)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
E4	Néant		0	(19)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
ES2	Néant		0	17	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
F1	Néant		0	(29)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
F2		5	1	(29)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
F3		27	1	2	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
F4		9	1	(29)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
G1	Néant		0	20	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
G2	Néant		0	20	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
G3		24	1	20	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
G4	Néant		0	(20)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
H1		6	1	22	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
H2		13	1	22	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
H3	Néant		0	22	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
H4	Néant		0	(22)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
M1ES1	Néant		0	35	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
M2	Néant		0	17	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
M3ES3	Néant		0	32	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
M4ES4	Néant		0	(16)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
M5ES5 (PHARM A)		16	1	(53)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

M6ES6 (APPAR T)	Néant	0	(38)	[REDACTED]	[REDACTED]
Néant	23	1	0	[REDACTED]	
Néant	28	1	0	[REDACTED]	
Néant	17	1	0	[REDACTED]	
Néant	31	1	0	[REDACTED]	
Néant	22	1	0	[REDACTED]	
Néant	30	1	0	[REDACTED]	
Néant	11	1	0	[REDACTED]	
Néant	20	1	0	[REDACTED]	
Néant	21	1	0	[REDACTED]	
			1000		

Quotas de présence : 627 /1000èmes et 23 propriétaires d'appartement et/ou garages présents ou représentés sur 42 ; l'assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer. Le président ouvre la séance à 18h30.

Le syndic est représenté par [REDACTED]

1) Vérification des présences et nomination du président d'assemblée

Compte tenu des décisions d'assemblée précédente, le président de l'assemblée est [REDACTED]

2) Dossier esplanade des garages : après études des devis, il s'avère que si les travaux que vous envisagez doivent être réalisés de manière à perdurer, le budget décidé en assemblée n'est pas suffisant. Il sera donc proposer de mettre au vote :

- a) Soit confirmation des travaux pour le budget décidé
- b) Soit postposer les travaux le temps de récolter encore des fonds pendant une année ou deux

*Le syndic présente les 3 devis qui il a reçu.
L'AG décide de post - poser les travaux à 2017.
L'AG décide de bloquer l'entrepreneur première fois pour 2017. Le syndic présentera des croquis à la prochaine AG pour savoir la grandeur de la zone qui sera refaite.*

- 3) Dossier mise en conformité des ascenseurs : le syndic et le conseil de copropriété ont rencontré plusieurs ascensoristes. Rapport sera fait des solutions techniques qui existent, présentation des prix, vote, financement. Le syndic attire l'attention des copropriétaires sur le fait que plusieurs travaux urgents non prévus ont dû être réalisés cette année et que le fonds de réserve qui devra servir à financer une partie des travaux d'ascenseurs pourra être utilisé aussi à financer ces travaux imprévus. Il sera donc nécessaire de décider de la manière de financer les travaux qui ont eu lieu cette année et les travaux d'ascenseurs.

Le syndic présente les devis de :

- ELASC : 28.000 €

- ASCELEC : 35.000 €.

- NOVE : 55.000 € pour une toute nouvelle installation.

Le représentant d'Axeltec est présent et explique ses devis et répond aux questions.

Les votes ont lieu : A l'unanimité des voix, l'AG décide de marquer accord sur le devis d'Axeltec pour 42.126 € TTC avec nouvelle cabine, système GSM et ~~double porte~~ rideau de cellule. Le financement se fera via un appel de fonds de réserve de 40.000 € répartie sur 18 mois à partir d'octobre 2016.

L'AG décide également de confier à Axeltec le placement des éclairages extérieurs pour 2.588 € TTC. Financement dans les charges de l'année.

La cabine : 3 faces bois clair, sol : gris schiere, plafond : ^{UP17.}
Basse à couvercle. La profondeur cabine doit être maintenue.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h45.

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions sont prises à l'unanimité des voix. Sauf stipulation explicite, le terme unanimité doit être entendu comme étant l'unanimité des propriétaires présents et représentés.

Après lecture du PV par le syndic, l'ensemble des copropriétaires présents signent le PV pour approbation.